

# Largentière

dimanche  
10/09/23

Salle  
des  
Fêtes  
10h-18h

Entrée libre

Renseignements  
au 04 75 39 28 60

## Forum

des

## Associations

de Largentière et du Val de Ligne

Art

Patrimoine

Loisirs

Sports

Culture

Social

Organisé par   
Commune de Largentière





Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le FORUM DES ASSOCIATIONS DE LARGENTIERE ET DU VAL DE LIGNE, sera organisé par la municipalité de Largentière :

***Dimanche 10 septembre 2023  
à la salle des fêtes de Largentière***

Si vous recevez cette lettre c'est que votre association, ou vous-même, participez à l'attractivité du territoire et que vous partagez avec nous l'envie de faire de notre région un lieu où il fait bon vivre.

Cette journée, ouverte aux associations locales, permettra de faire connaître vos activités, d'obtenir de nouveaux adhérents, de recruter des bénévoles et également de prendre contact avec d'autres organismes pour envisager des projets communs.

Les associations seront regroupées par thème.

En plus d'un stand réservé, il vous sera possible de présenter votre association sous une forme classique avec un temps de parole (présentation au micro) ou plus ludique (saynète, vocalise, démonstration, etc...).

Si vous souhaitez que votre association participe à cet événement, je vous prie de bien vouloir retourner par mail ou par courrier la fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée.

Votre demande d'inscription doit impérativement parvenir à l'office de tourisme du Val de Ligne avant le 03 septembre 2023

Nous vous remercions de bien vouloir répondre même en cas de changement administratif (élection du bureau, changement de statut...).

Comptant vivement sur votre participation à cet événement, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Les Adjointes en charge des associations  
Mairie de Largentière

# FORUM DES ASSOCIATIONS DE L'ARGENTIERE ET DU VAL DE LIGNE

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023  
Salle des fêtes de L'ARGENTIERE

## FICHE D'INSCRIPTION

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

Responsable du stand :

N O M : .....

Prénom: .....

Adresse: .....

CP: .....

VILLE: .....

Courriel : ..... @.....

Tél : .....portable : .....

Une table, des chaises et des grilles d'exposition seront fournies.

Il vous est possible et conseillé d'apporter votre propre matériel de présentation. Nous prévenir le cas échéant.

Petit descriptif de votre stand :

.....  
.....

Surface approximative nécessaire (limitée à 3 m linéaires) : .....

Partageriez-vous votre stand avec une autre association ? oui non

Si oui, avec quelle autre association ?.....

Une estrade sera réservée pour des moments conviviaux et ludiques : temps de parole pour présenter l'association, animation, démonstration...

Des micros, un écran vidéo et un vidéoprojecteur seront mis à disposition.

Voulez-vous proposer une animation particulière ? oui non

Si oui, laquelle ?.....

Besoins particuliers (prise électrique...) : .....

Je déclare avoir pris connaissance de la charte d'engagement

J'ai bien noté qu'au moins un membre de mon association devra être présent à partir de 8H00 pour l'installation et jusqu'à 20H00 pour le rangement.

Fait à ..... le ...../...../2023

Signature :

Le dossier complet, comprenant un descriptif de l'association, la fiche d'inscription et la charte d'engagement du Forum des associations (au dos de ce document), dûment remplies et signées ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'association, doit être retourné impérativement avant le 3 septembre 2023 à :

Office Intercommunal de Tourisme du Val de Ligne, 8 rue Camille Vielfaure  
07110 L'ARGENTIERE

Ou par mail : [tourisme@cc-valdeligne.fr](mailto:tourisme@cc-valdeligne.fr)

NB : Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous envoyer 1 ou 2 photos de votre association par mail



## FORUM DES ASSOCIATIONS DE LARGENTIERE ET DU VAL DE LIGNE 10 SEPTEMBRE 2023

### CHARTRE D'ENGAGEMENT

Le forum est ouvert à toutes les associations situées dans les communes suivantes : Largentière, Chassiers, Chazeaux, Joannas, Laurac-en-Vivarais, Montréal, Prunet, Rocher, Sanilhac, Tauriers, Uzer. Les associations organisant des actions régulières sur ce territoire seront également invitées.

Le forum des associations aura lieu dans la salle des fêtes de Largentière.

### **OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS**

Les exposants doivent respecter les préconisations ci-après énoncées.

Cet engagement implique le respect des règles de bonne coopération entre les associations, définies ci-dessous et en particulier l'exclusion de toute sonorisation propre.

La répartition des emplacements est organisée par famille d'associations.

Il est demandé que le matériel mis à disposition et que le lieu soient restitués en parfait état de propreté à l'issue de la manifestation.

Pour l'installation, le site sera accessible aux exposants à partir de 8H00 le dimanche soit 2H00 avant l'ouverture au public.

Chaque association mettra à disposition une personne pour aider à l'installation à partir de 8H00 et au rangement jusqu'à 20h00.

La commune de Largentière, organisateur de l'évènement, ne sera rendu en aucun cas responsable des pertes, avaries, vols, incendies ou autres dégâts qui pourraient se produire, quelles qu'en soient les causes et l'importance, même si ces dégâts proviennent de cas fortuits ou de force majeure.  
L'association devra fournir une attestation d'assurance "Responsabilité Civile".  
L'attestation et la fiche d'inscription devront être retournées à l'office de tourisme.

Dans chaque stand, l'exposant, ou son mandataire qualifié, devra être présent pendant la durée d'ouverture au public (10h – 18h00 le dimanche).

Chaque association s'interdit toute action sortant du cadre strict de ses objectifs statutaires.

La distribution gratuite de tout objet ou produit n'est autorisée que dans le stand affecté à L'association. Toute vente est strictement interdite hormis la prise des adhésions.

### **CONTRAINTES TECHNIQUES**

Tout matériel utilisé devra être correctement stabilisé pour éviter tout risque de renversement. L'implantation de celui-ci ne devra en aucun cas compromettre l'accessibilité aux moyens de secours.

Les exposants seront tenus de déclarer à l'organisateur la présence de matériel spécifique sur leur stand.

Sur chaque stand, des grilles d'exposition, des tables et des chaises seront mis à disposition.

Une fiche, portant le nom de l'association ou un numéro, sera fixée sur les tables.

Signature :